

Ainsi, étant donné la distinction qui a été faite, dans les cas où la sanction royale est requise, il me semble que l'argument du député, bien qu'il soit bien étayé, ne peut l'emporter dans ce cas-ci.

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas prolonger le débat à l'occasion de la troisième lecture, mais je tiens à faire quelques brèves remarques. Sauf erreur, ce bill renferme trois points principaux, relatifs à la vente du grain. Premièrement, la teneur protéique, qu'on a mentionnée. Deuxièmement, le mixage aux élevateurs terminus, et troisièmement, l'affectation des wagons couverts, le contrôle de l'expédition et de l'acheminement du grain. Tous ces éléments sont censés préparer le mouvement du grain sur les marchés.

Je voudrais signaler au ministre de l'Agriculture (M. Olson) que la commercialisation, c'est plus que l'adoption de la nouvelle loi concernant les grains. Par exemple, nous devrions rechercher de nouveaux marchés, de nouvelles méthodes de présentation de nos produits sur les marchés et des moyens de financement pour les clients éventuels pour qui l'achat de notre grain est difficile.

De fait, nous devons dire au ministre de l'Agriculture que nous ne voulons plus entendre d'excuses lorsque nous découvrirons que nous avons un peu trop de grain sur les bras et que n'obtenons pas notre juste part du marché. Nous ne voulons pas nous éveiller un bon matin pour en voir d'autres procéder au classement protéique et devoir attendre deux ans pour adopter un bill qui nous permette de l'adopter également. A mon avis, nous devrions nous mettre en frais de soutenir la concurrence avant qu'elle ne l'emporte sur nous. Je voudrais le faire remarquer au ministre. Nous devrions user d'imagination et d'initiative dans la préparation, la vente et la présentation de notre grain. Une fois le bill adopté ce soir, le ministre disposera d'un nouvel instrument qui lui permettra, ainsi qu'au gouvernement, d'aller à la recherche de nouveaux marchés, de marchés accrus, espérons-le, pour tout le grain produit par les agriculteurs canadiens.

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Je vais être bref ce soir dans mes remarques sur le bill C-175 à l'étape de la troisième lecture. J'ai eu le privilège et le plaisir, les députés le savent, de faire partie du comité permanent de l'agriculture qui a examiné assez longuement la mesure à l'étude. Le bill primitif, le bill C-196, avait été présenté à la Chambre au début du printemps et je me dois de féliciter le député de Crowfoot (M. Horner) et le député de Mackenzie (M. Korchinski), toujours agriculteurs, de s'être si minutieusement préparés à l'étude en comité et au débat à la Chambre sur cette importante mesure législative.

Le député de Crowfoot, qui vient à peine de reprendre son siège, a énoncé quelques-unes des réserves que nous faisons et bon nombre des problèmes qui se posent toujours, à nos yeux, en agriculture, notamment dans l'Ouest du Canada, en ce qui concerne cette loi sur les grains du Canada. Le ministre et le gouvernement ont accepté un assez bon nombre de suggestions et d'amendements de l'opposition, et à juste titre monsieur l'Orateur, car moi

[M. l'Orateur suppléant.]

qui suis profane en la matière, pas trop au courant de la forme primitive de la loi sur les grains du Canada et qui m'adonne peu à l'agriculture depuis bien longtemps, j'ai eu la surprise de voir M. Runciman, directeur du Conseil des grains du Canada, présenter à notre comité avant le congé de juin, un mémoire comportant au moins 83 amendements, dont 50 d'importance majeure et 33 secondaires. C'est vous dire, monsieur l'Orateur, que le comité a dû se mettre à la tâche et ne pas ménager ses efforts pour présenter un meilleur projet de loi. Sinon, nous aurions perdu la confiance des électeurs, aussi bien les députés de l'opposition que ceux du parti au pouvoir.

• (9.20 p.m.)

A mon avis, à partir des mémoires mentionnés, nous avons produit un bill qui, même si je ne l'approuve pas entièrement, est de beaucoup supérieur à ce qu'il était dans sa forme initiale. Pour ces raisons, je suis heureux de lui voir franchir la troisième lecture. Espérons qu'il contribuera à améliorer le marché des céréales pour les Canadiens et surtout pour les cultivateurs de l'Ouest.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'ai pris la parole lors de la présentation de ce bill et j'ai eu l'occasion de l'étudier longuement au comité, mais certains de ses aspects ne cessent de m'inquiéter et j'estime devoir exposer mes réserves à son égard. Je ne crois pas que le bill ait été substantiellement modifié, car on y trouve encore des choses bien inquiétantes. On a déjà fait remarquer que la Commission avait autrefois la compétence de délivrer des permis aux exploitants d'élevateurs. Lorsque le bill fut conçu, l'Ouest était en pleine croissance agricole et la demande en produits agricoles—et particulièrement en céréales—était très forte. Les gens faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour agrandir leurs exploitations et pour mettre en valeur de nouvelles terres en créant de nouveaux villages au passage. Je déplore que la Chambre n'ait pas jugé bon de permettre au député de Crowfoot (M. Horner) de poursuivre ses observations. Il a signalé que le gouvernement s'efforcera de réduire le nombre des élevateurs à grain. L'exposé de politique que j'ai reçu ce matin précise que tout programme et toute politique tendant à favoriser le défrichement ne seraient pas encouragés.

A mon avis, c'est une erreur. Je concéderai volontiers que certaines terres nouvellement défrichées sont quasi arides et ne devraient pas être incluses. On a certes suggéré que le cultivateur de l'Ouest du Canada devrait diversifier son exploitation et faire l'élevage de bestiaux, mais le gouvernement exagère lorsqu'il donne à entendre qu'il ne faudrait pas défricher certaines terres.

J'ai des terrains couverts de broussailles et non cultivés. Aucun gouvernement ne peut me dire que je n'ai pas le droit de défricher ces terres une fois que je les ai payées et que je continue à verser les taxes requises à leur égard. Aucun gouvernement ne peut savoir ce que j'entends faire de ces terres. Éventuellement, elles pourraient être converties en herbe ou pourraient servir à la culture de la graine de colza, pour laquelle bon nombre de terres ne conviennent pas. Je peux décider de cultiver du colza pendant quelques années, jusqu'à ce que les